

Affectation de crédits de reports

Conformément aux délibérations du Comité Syndical du 2 avril 2009, du 3 juin 2010 et du 10 mars 2011 sur le principe d'affectation des crédits de reports « Chambonchard », « Basse Loire » et « Le Veudre », ceux-ci sont utilisés dans la limite de l'enveloppe globale résiduelle, en substitution de l'appel de subventions auprès des collectivités membres pour des actions territoriales en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement.

Les demandes présentées ci-dessous sont conformes aux principes d'affectation des crédits tels que délibérés.

Par courrier du 12 mars 2014, le Département du Cher a indiqué que pouvait être prélevé pour 2014, un montant de 3 299 € dans le cadre du financement de l'action de coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire moyenne, et de 2 755 € dans le cadre du financement du suivi du programme des opérations lit et levées domaniaux en région Centre.

Par courrier du 31 mars 2014, la Région Bourgogne a indiqué que pouvait être prélevé pour 2014, un montant de 882 € dans le cadre du financement de l'élaboration du SAGE Allier aval.

Par courrier du 3 avril 2014, la Région Centre a indiqué que pouvait être prélevé pour 2014, un montant de 12 000 € dans le cadre du financement de l'étude géomorphologique de l'axe Cher dans sa traversée tourangelle. Elle a confirmé depuis lors que pouvait également être prélevé un montant de 25 058 € dans le cadre du financement de l'action de coordination technique en Loire moyenne 2014.

Par courriers du 4 et 14 avril 2014, le Département de la Haute-Loire a indiqué que pouvait être prélevé, un montant de 580 € dans le cadre du financement de l'action d'animation et communication SAGE Allier aval 2014 et l'étude « stage SIG » 2014, et de 336,24 € dans le cadre du financement de l'action d'animation et communication SAGE Allier aval 2013.

Par courrier du 23 avril 2014, la Région Pays de la Loire a indiqué que pouvait être prélevé, un montant de 2 782 € dans le cadre du financement de l'action d'animation et communication SAGE Loir 2014, et de 2 652 € dans le cadre du financement de l'enquête publique du SAGE Loir.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les délibérations correspondantes.